

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique,
de la Biodiversité et des Négociations
internationales sur le climat et la nature

Arrêté du 14 janvier 2026 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2023 fixant la liste des versions de voitures particulières électriques ayant atteint le score environnemental minimal conditionnant l'éligibilité à certaines aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants

NOR : TECR2600913A

Publics concernés : acquéreurs et locataires de véhicules ; professionnels de l'automobile.

Objet : actualisation de la liste des versions de voitures particulières électriques ayant atteint le score environnemental minimal mentionné à l'article D. 251-1 du code de l'énergie, fixée par l'arrêté du 14 décembre 2023 modifié, dès lors éligibles à certaines aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants, et à certaines dispositions fiscales, au titre de ce critère.

Entrée en vigueur : le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de la publication.

Application : le présent arrêté, pris en application des articles D. 251-1 et D. 251-1-A du code de l'énergie, peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, le ministre des Transports et la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information ;

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles D. 251-1 à D. 251-13 ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2023 modifié relatif à la méthodologie de calcul du score environnemental et à la valeur de score minimale à atteindre pour l'éligibilité au bonus écologique pour les voitures particulières neuves électriques ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2023 modifié fixant la liste des versions de voitures particulières électriques ayant atteint le score environnemental minimal conditionnant l'éligibilité à certaines aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants ;

Vu la notification n° 2026/X/FR adressée le 14 janvier 2026 à la Commission européenne,

Arrêtent :

Article 1^{er}

A la fin de l'article 1 de l'arrêté du 14 décembre 2023 susvisé, sont ajoutées les dispositions suivantes :

« A compter du 16 janvier 2026 :

Marque	Modèle	Type Variante Version (TVV)
ABARTH	600	FH12AEB0000A03EAANN2N5C
ABARTH	600	FH12AEB0000A05EAANN2N5C
ALFA ROMEO	Alfa Romeo Junior	FH13AEA0000A02EAANN1N5C
ALFA ROMEO	Alfa Romeo Junior	FH13AEA0000A04EAANN1N5C
ALFA ROMEO	Alfa Romeo Junior	FH13AEB0000A05EAANN2N5C
BMW	SERIE 4	G4C71HD0AW50000
BMW	SERIE 4	G4C71HD0AW5000B
BMW	SERIE 4	G4C71HD0AW50800
BMW	SERIE 4	G4C71HD0AW5A800
BMW	SERIE 4	G4C71HD0AW5080B
BMW	SERIE 4	G4C71HD0AW5A000
BMW	SERIE 4	G4C71HD0AW5A00B
BMW	SERIE 4	G4C71HD0AW5A80B
BMW	SERIE 4	G4C41HD0AW50700
BMW	SERIE 4	G4C41HD0AW50800
BMW	SERIE 4	G4C41HD0AW5070B
BMW	SERIE 4	G4C41HD0AW5080B
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW50000
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW5A000
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW50700
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW50800
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW5A700
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW5A70B
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW5A800
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW5A80B
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW5000B
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW5A00B
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW5070B
BMW	SERIE 4	G4C51HD0AW5080B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW50000
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5R000
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW50700
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5A700
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5000B

BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5R00B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5070B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5A70B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5A000
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5S000
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW50800
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5A800
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5R700
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5R70B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5R800
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5R80B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5S700
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5S70B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5S800
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5S80B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5A00B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5S00B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5080B
BMW	SERIE 4	G4C61HD0AW5A80B
CITROEN	e-C3	CBZYAZ-A0D000
FIAT	600	FH12AEA0000A02EAANN1N5C
JEEP	COMPASS	KCZKMX-J0C000
MERCEDES BENZ	CLA Berline 250+	MMCLAE1301B01ZAA050A
MERCEDES BENZ	CLA Berline 350 4M	MMCLAE130CB11ZAA050A
MERCEDES BENZ	CLA Shooting Brake 250+	MMCLAE1201A01ZAA050A
MERCEDES BENZ	CLA Shooting Brake 250+	MMCLAE1201B01ZAA050A
OPEL	MOKKA-E	UKZKFZ-50V000
SKODA	Enyaq Coupé 85	NYABCEDFAD7PX2D0PE1MP001N01AA
SKODA	Enyaq Coupé 85	NYABCEDFAD7PX2D0PE1MP001V01AA
SKODA	Enyaq 85	NYACNEDFAD7PX2D0PE1MP001N01AA
SKODA	Enyaq 85 Sportline	NYACNEDFAD7PX2D0PE1MP001V01AA
SKODA	Elroq 60	NYABLEDCCL1FX2R0PE1MH002N01BA
TESLA	Model Y LR RWD	YS5MRBHb3s5T3X

».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 janvier 2026

La ministre de la Transition écologique, de la
Biodiversité et des Négociations internationales sur
le climat et la nature,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice du climat, de l'efficacité énergétique
et de l'air,

D. Simiu

Le ministre de l'Économie, des Finances et
de la Souveraineté industrielle, énergétique
et numérique
Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du service de l'industrie,

C. Maréchal-Dereu

Le ministre des Transports,

Pour le ministre et par délégation :
La directrice du climat, de l'efficacité énergétique
et de l'air,

D. Simiu